

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CAPITALISME ET CHANGEMENT DEMOCRATIQUE

L'économie sociale et solidaire ne peut avoir une portée théorique et pratique que si elle est fondée sur la pleine reconnaissance de ses composantes et de leur identité respectives. Certes des rapprochements sont indéniables ; des partisans de l'économie sociale, longtemps critiques de l'économie solidaire, se prononcent désormais pour un dépassement des deux conceptions en recherchant ce qui peut servir un projet commun. Mais pour que cette évolution notable ne se réduise pas à un opportunisme conjoncturel, il importe de se pencher avec attention sur les contributions respectives de l'économie sociale et de l'économie solidaire avant de déceler ce que peut apporter leur regroupement.

L'économie sociale a amplement prouvé qu'il y avait place pour une diversité de formes d'entreprises mais la banalisation récurrente de ses pratiques est un phénomène d'une telle ampleur qu'il appelle réflexion. A cet égard, l'économie solidaire se singularise sur deux plans : le rapport à l'économie (*Partie I*) et le rapport au politique (*Partie II*).

A partir de la reconnaissance de l'originalité sur ces deux registres, il devient alors envisageable de concevoir un véritable projet d'économie sociale et solidaire (*Partie III*) qui n'élude pas les difficultés derrière le consensus de façade et une référence trop vague à l'alternative. L'hypothèse de ce texte est que l'économie sociale et solidaire peut acquérir une consistance seulement si elle correspond à un renouvellement théorique en même temps qu'empirique.

I) LE RAPPORT A L'ECONOMIE

L'économie sociale regroupe les coopératives, les mutuelles et les associations à vocation gestionnaire. Leurs statuts légaux concrétisent l'existence d'entreprises non capitalistes au sens où elles n'offrent pas aux actionnaires l'ensemble du pouvoir ni sur le plan des décisions ni sur celui de la redistribution des surplus. L'économie sociale met donc l'accent sur l'ensemble formé par des organisations dans lesquelles la distribution des profits aux porteurs de capitaux est soumise à des restrictions. Dans cette perspective, le critère discriminant concerne les limites apportées à l'appropriation privée des bénéfices réalisés sur l'activité, il confère aux organisations d'économie sociale leur différence par rapport aux autres organisations productives.

Des entreprises à l'économie

Cette définition par les composantes, qui a l'avantage de faciliter le décompte des entreprises, représente un apport considérable. Plus descriptive qu'hypothético-déductive, l'approche propre à l'économie sociale permet d'appréhender l'épaisseur historique de ces organisations en restituant leur trajectoire sur la longue durée, elle permet expliquer leurs spécificités juridiques mais laisse posée la question de leurs rapports à l'économie.

À ce sujet, les recherches effectuées depuis les années 1950¹ soulignent des faits devenus incontestables : leur statut ne protège que partiellement les organisations de l'économie sociale. Comme toute autre organisation, elles sont soumises à un isomorphisme institutionnel ; au fil du temps leur ressemblance avec les autres entreprises s'accroît. Passage à un « coopitalisme », concentration, intégration dans des groupes non coopératifs, création de filiales que les membres d'un contrôle plus : toutes ces tendances remettent évidemment en question l'identité des entreprises concernées et invitent à s'interroger sur les possibilités de maintenir l'originalité de l'économie sociale dans un contexte d'intense compétition et de concentration rapide de capitaux².

Devant l'ampleur des phénomènes de banalisation, un constat s'impose : l'économie sociale n'a pas pu peser sur les choix de société et promouvoir de façon large l'émancipation humaine dont elle est porteuse. Cette insuffisance ne peut être ignorée et elle doit faire l'objet d'hypothèses explicatives. En l'occurrence, l'incapacité de l'économie sociale à engendrer un changement social peut être reliée à la représentation dans la théorie de l'économie sociale du rapport à l'économie.

Avec G. Fauquet³, prolongé par C. Vienney, le modèle coopératif est devenu la référence pour l'ensemble de l'économie sociale ce qui amène à n'y intégrer, parmi les associations, que celles qui sont « gestionnaires d'entreprises »⁴. L'économie sociale est constituée par des entreprises a-capitalistes sur le marché et l'indicateur de la réussite est celui de la croissance du volume d'activités marchandes, occultant une interrogation sur le fonctionnement interne et les sphères non marchandes de l'économie. Ce cadre conceptuel évalue les coopératives, les

¹ Résumées dans J-L. Laville, *Politique de l'association*, Le seuil, 2010, p.231-236

² Voir le cas des banques coopératives : P.Dubois, M.Abhervé, « Les banques coopératives. Du pire au meilleur pour le développement de l'économie sociale », accessible sur internet www.idies.org, rubrique « Entreprise et pluralisme »

³ G. Fauquet, *Oeuvres complètes* (1935), Paris, Éd. de l'Institut des études coopératives, 1965.

⁴ C. Vienney, *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, CIEM, 2 vol., 1980-1982

mutuelles et les associations au regard de l'évolution des rapports entre membres et des résultats économiques examinés selon le degré d'insertion dans l'économie marchande.

Dans ces conditions, la prétention à constituer une alternative repose sur la distinction entre marché et capitalisme. Mais cette dissociation inspirée de F. Brandel suppose une coupure entre marché et capitalisme qui s'avère intenable dans des sociétés contemporaines justement marquées par la dynamique du capitalisme marchand. Pour concilier l'éventualité d'une différence entre marché et capitalisme avec l'identification de la prégnance du capitalisme marchand, il est donc nécessaire de substituer à l'idée de marché celle de marchés pluriels, considérés comme des constructions institutionnelles. Pour tenir compte de la rhétorique du « marché », il est par ailleurs indispensable de ne pas entériner le sophisme économiciste⁵ qui identifie marché et économie. Au-delà de la distinction entre marché et capitalisme, c'est une réflexion portant sur l'économie qui s'impose. Les étages de l'économie identifiés par Brandel (économie du rez-de-chaussée, marché, capitalisme), laissent posée la question de savoir si ces étages sont régis par le même principe économique ou par des principes économiques différents. K. Polanyi par sa distinction entre principes économiques permet d'y répondre.

Un questionnement sur l'économie

Selon lui, le terme « économique » que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signification. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation entre fins et moyens telle qu'elle s'impose à partir du problème de la rareté. Le second sens, ou sens substantif, insiste sur les relations et les interdépendances entre les hommes et les milieux naturels où ils puisent leur subsistance, intégrant ces éléments comme constitutifs de l'économie. Dans une perspective substantive, il existe divers principes de comportement économique, au marché s'ajoutent la réciprocité et la redistribution.

Pour résister à l'invisibilisation ou l'invalidation des logiques économiques actuellement dominées, il est important d'expliquer et comprendre comment l'institution de l'économie s'est axée sur l'économie formelle tout en étant continuellement contestée par d'autres modes d'institution. Ce processus peut être saisi à travers les deux mouvements contradictoires qui dessinent les contours concrets de l'économie. Le premier mouvement témoigne d'une autonomisation de l'économie qui est contestée par un second mouvement consistant à ré-encastrent l'économie dans la société.

⁵ selon l'expression de K. Polanyi, La revue du Mauss semestriel, numéro 29, 1^{er} trimestre, 2007

Le premier mouvement, en se centrant sur l'acception formelle de l'économie, procède à un réductionnisme articulant trois plans :

- L' autonomisation de la sphère économique assimilée au marché constitue le premier plan. L'occultation du sens substantif de l'économie débouche sur la prééminence octroyée à l'économie marchande.
- L'identification du marché à un marché autorégulateur constitue le deuxième plan, conséquence logique du premier. L'hypothèse utilitariste, qui consiste à considérer l'être humain comme un être autosuffisant doué de raison, autorise l'étude de l'économie à partir d'une méthode déductive par agrégation de comportements individuels, sans considérations pour le cadre institutionnel dans lequel ils prennent forme.
- A ces deux plans, décrits par K. Polanyi, on peut en ajouter un troisième sur lequel ont insisté beaucoup d'auteurs, dont K. Marx, mais aussi M. Mauss et M. Weber : l'identification de l'entreprise moderne à l'entreprise capitaliste.

Dans les sociétés contemporaines, marché et capitalisme ont donc partie liée puisque c'est la complémentarité entre marché autorégulateur et entreprise de capitaux qui fait système. Finalement, l'économie abordée comme la combinaison du marché autorégulateur et de la société de capitaux donne lieu à un autre développement : le projet d'une société enracinée dans le mécanisme de sa propre économie. L'économie de marché, quand elle ne connaît pas de freins débouche sur la société de marché, dans laquelle le marché englobe la société et suffit à l'organiser.

Mais cet horizon de la société de marché s'est révélé impossible à atteindre parce qu' il menaçait profondément le tissu social. Sur les trois plans qui viennent d'être mentionnés, la société a donc réagi pour cantonner et circonscrire le capitalisme marchand.

- Contre la réduction de l'économie au marché, les principes de la réciprocité et de la redistribution ont perduré. La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir. La réciprocité correspond à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. Réciprocité et redistribution ne sont pas l'apanage de sociétés archaïques, ces principes existent dans les sociétés contemporaines. La réciprocité se manifeste en premier lieu dans le premier étage de l'économie selon Brandel, cette économie du rez-de-chaussée, sans laquelle les autres étages ne pourraient être construits. Cette

vie matérielle faite d'innombrables gestes hérités, accumulés pêle-mêle, répétés infiniment jusqu'à absorber une grande partie des énergies humaines dans les tâches de reproduction, c'est l'espace de l'économie non monétaire, de l'univers domestique, sans lequel nulle autre production ne serait possible. Si cette économie, aussi vitale qu'ignorée, s'est grandement rétractée avec le temps sous l'effet de l'emprise du capitalisme marchand, par contre une autre économie s'est déployée, l'économie non marchande, qui correspond à l'économie dans laquelle la circulation des biens et services est confiée prioritairement à la redistribution publique. Elle s'est imposée parce que l'économie marchande n'a pas pu réaliser la promesse d'harmonie sociale dont elle était porteuse. Au contraire, il est devenu nécessaire de promouvoir des institutions susceptibles d'en contrecarrer les effets de déliaison. C'est autour de l'État social que s'est agencée une forme moderne de redistribution alimentée par des prélèvements obligatoires et par laquelle sont versées des allocations attestant des droits sociaux. Elle s'exerce largement par le biais du service public, dont les règles sont édictées par une autorité soumise au contrôle démocratique mais elle est également présente dans un monde associatif ou elle est couplée avec diverses modalités de la réciprocité.

— Contre la confusion entre marchés et marché autorégulateur, un cantonnement des marchés s'est opéré par leur encadrement institutionnel. S'il existe une tendance propre à la modernité de « laisser faire » le marché, elle a été contrecarrée par des réactions récurrentes de la société ayant pour but de « socialiser » les marchés, c'est-à-dire de les inscrire dans un ensemble de règles élaborées à partir d'un processus de délibération politique. Historiquement, à la valorisation de la norme impersonnelle et abstraite du marché répond la création d'institutions régulatrices. Nombreux sont les marchés concrets tributaires de règles qui encadrent et contrôlent la formation et la rencontre de l'offre et la demande.

— A cela s'ajoutent des tentatives pour fonder et donner droit de cité à des entreprises non capitalistes. Dans la conception formelle de l'économie, telle qu'elle est endossée par la théorie néoclassique, le modèle de base de l'entreprise est celui où les droits de propriété sont détenus par les investisseurs. L'objectif de l'entreprise se résume à la maximisation du profit, c'est-à-dire l'accumulation du capital. Face à ce modèle unique, il importe de rappeler la diversité des formes de propriété, c'est-à-dire la diversité des personnes qui peuvent détenir les droits de propriété et donc contrôler les objectifs d'une entreprise.

Pluralité de l'économie et transformation sociale

Les éléments ci-dessus peuvent être interprétés comme la mise à disposition d'une grille de lecture éclairant le caractère pluriel de l'économie réelle par la mise en évidence de l'existence d'une diversité de principes économiques en même temps que par l'attention portée aux formes d'encadrement institutionnel des marchés.

L'intégration des différents principes économiques sur laquelle met l'accent la théorie de l'économie solidaire permet de résoudre des problèmes insolubles si l'on ne retient que la diversité des entreprises. Elle rend mieux compte des associations dont une partie importante des ressources humaines émanent de la redistribution et de la réciprocité ; en effet, ces dernières ne peuvent se retrouver entièrement dans une charte de l'économie sociale adoptée en France affirmant que ses composantes « vivent dans l'économie de marché ». La théorie de l'économie solidaire rend également mieux compte des mutuelles dont le rôle ne s'est pas limité à une activité marchande puisqu'elles ont constitué la matrice d'action publique par leur préfiguration de secours ont été ensuite les systèmes de protection sociale.

En l'occurrence, il ne s'agit pas seulement de faire exister des entreprises collectives comme le stipule l'approche de l'économie sociale. La théorie de l'économie solidaire y ajoute une prise en compte de la pluralité des principes économiques qui vient compléter la diversité des formes de propriété. Des entreprises non capitalistes restent sans grande portée si leurs garanties statutaires ne sont pas relayées par des engagements effectifs dans les pratiques internes comme dans les débats de société. C'est la dimension politique des fonctionnements internes et de l'action menée auprès des pouvoirs publics qui est aussi abordée par l'économie solidaire.

II) LE RAPPORT AU POLITIQUE

L'économie sociale est une conceptualisation qui induit une analyse orientée vers l'efficacité de l'organisation productive. La confusion entre l'égalité formelle des membres, d'une part, et la démocratie dans le processus de décision, d'autre part, s'avère dommageable. L'ensemble des études sociologiques et socioéconomiques souligne que l'égalité en droit, quel que soit le capital détenu, ne saurait être assimilée à une démocratie en actes. L'égalité formelle est trop vite identifiée à un fonctionnement démocratique, alors que l'ensemble des constats effectués dans les monographies montre que le statut ne saurait constituer une condition suffisante en la

matière. Le postulat de statuts assurant à eux seuls une démocratie interne peut, en outre, gêner la reconnaissance de la divergence de logiques, la représentation des divers groupes, l'implantation de contre-pouvoirs ou la recherche d'organisations du travail et de conditions sociales d'emploi plus favorables aux salariés. La distinction entre l'égalité accordée aux membres par les statuts et la démocratie interne ouvre plutôt un champ de questionnement. Il s'agit de rechercher quelles sont les conditions pour que l'égalité juridique se traduise par une démocratisation des fonctionnements internes mais aussi quelles sont les conditions pour que ces fonctionnements internes participent à une dynamique de démocratisation de la société.

L'économie solidaire avance dans ce but une conceptualisation dans laquelle les entités concernées ne sont pas considérées seulement comme des entreprises mais comme des actions collectives ayant une double dimension, économique et politique. Elles relèvent dans cette problématique d'un associationnisme défini comme le projet constitué à partir des actions collectives mises en oeuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun. À ce titre elles contribuent à la formation d'espaces publics au sein de la société civile et donc au politique abordé comme « l'être ensemble ». La perspective de l'économie solidaire repose donc sur la reconnaissance de la dimension politique de l'associationnisme. Elle apporte ainsi des éléments pour dépasser les limites relevées ci-dessus de la théorisation de l'économie sociale ; ils concernent principalement les questions de la démocratie interne, de la solidarité et de l'institutionnalisation.

La démocratie interne

L'identité collective constituait le ciment expliquant en partie la création d'entreprise d'économie sociale émanant d'un groupe représentant une catégorie homogène des travailleurs, consommateurs, agriculteurs,...). Or, les associations et coopératives apparues dans le dernier quart du vingtième siècle ne se forment pas toutes à partir d'une telle identité collective. Des recherches récentes ont montré « la moindre homogénéité des groupes fondateurs »⁶ ; les dynamiques observées incluent le rassemblement de parties prenantes multiples (usagers, bénévoles, salariés, ...) autour d'un enjeu commun, ce qui a d'ailleurs entraîné des adaptations législatives dans divers pays par la création de nouveaux statuts (par exemple en Europe par ordre chronologique depuis le début des années 1990 en Italie, Belgique, Espagne, Portugal et France).

⁶ J. Defourny, L. Favreau, J.L. Laville, Insertion et nouvelle économie sociale, Paris, Desclée de Brouwer, 1997

C'est alors moins la satisfaction des besoins attribués à une catégorie d'acteurs qui fédère autour de l'activité que l'intégration d'une finalité de service à la collectivité, c'est-à-dire la recherche d'effets positifs qui concernent la collectivité au-delà des destinataires directs de la production. L'activité n'est pas conçue à partir d'une identité commune préexistante mais à travers une réflexion et une gestion collectives de l'incertitude. C'est la question du pourquoi mentionnée par Lipietz. L'enjeu commun aux parties prenantes réunies autour du projet est la recherche explicite de bénéfices collectifs par la volonté de justice sociale (par exemple dans l'accès équitable à des services ou à un emploi « digne »⁷) ou par la construction sociale de ce que l'on dénomme externalités positives dans l'approche économique orthodoxe, (par exemple dans les services sociaux⁸).

En somme l'économie solidaire fournit une approche nouvelle de la démocratie interne parce que celle-ci est articulée à l'objet de la production. Comme le mentionne A. Lipietz, l'économie sociale se définit par « comment, sous quel statut et quelles normes d'organisation ont le fait » et l'économie solidaire par « au nom de quoi on le fait »⁹. En écho aux démarches pionnières du XIXe siècle, les moyens y sont mis au service de finalités collectives qui peuvent être sociales (réduction des inégalités) et aussi écologique (préservation de l'environnement) ou culturelles (défense de la diversité).

Plus encore que les organisations traditionnelles d'économie sociale qui bénéficiaient du socle identitaire d'une catégorie homogène, les démarches associationnistes contemporaines voient leur devenir lié à leur capacité de préserver la dimension d'espace public qui caractérise leur émergence, tant pour assurer une participation égalitaire de parties prenantes diverses que pour conserver une originalité dans l'activité économique. L'approche de l'économie sociale, ignorant par construction un tel enjeu parce qu'elle est axée sur l'évaluation du poids de ses organisations dans l'économie et sur les relations marchandes, ne peut que déboucher sur le constat récurrent d'un « retournement des rapports entre les personnes et les entreprises »¹⁰. Si l'on considère que la démocratie interne constitue un facteur de légitimation, il s'avère indispensable de ne pas se contenter des statuts de l'économie sociale et de rechercher les moyens effectifs d'une participation active des personnes associées aux projets.

Les reconfigurations de la solidarité démocratique

⁷ M. Nyssens, J.L. Laville, Les services sociaux entre associations, Etat et marché, Paris, La Découverte, 2001

⁸ L. Fraisse, L. Gardin, J.L. Laville, Le Fonctionnement socioéconomique du troisième système, Recherche européenne pour la direction de l'emploi et des affaires sociales de la Commission des communautés européennes, 2000

⁹ A.Lipietz, Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment, La découverte - La documentation française - Paris, 2001

¹⁰ C. Vienney, L'Économie sociale, Paris, La Découverte, 1994

Si on retrace sa genèse, la solidarité démocratique à laquelle se rapporte prioritairement l'économie solidaire révèle son épaisseur tant historique que théorique. Contre « le capitalisme utopique »¹¹, la solidarité a constitué le concept mobilisé pour inventer des protections susceptibles de limiter les effets perturbateurs de l'économie de marché. En outre, la solidarité démocratique apparaît sous deux faces, une face réciproitaire désignant le lien social volontaire entre citoyens libres et égaux, une face redistributive désignant les normes et les prestations établies par l'Etat pour renforcer la cohésion sociale et corriger les inégalités. Les études historiques montrent qu'à partir du XVIIIème siècle, il a existé des espaces publics populaires se manifestant en particulier par un foisonnement associationniste dans la première moitié du XIXème siècle dont l'une des principales revendications a été celle de l'organisation du travail¹². Dans celui-ci, la solidarité démocratique est abordée comme une réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit, contrastant avec la charité et la philanthropie qui reposent sur l'inégalité des conditions. Face à l'échec de la prophétie libérale selon laquelle la suppression des entraves au marché équilibrerait forcément l'offre et la demande du travail, de très nombreuses réactions ont lié résolution de la question sociale et auto-organisation populaire. Dans les associations ouvrières et paysannes s'interpénètrent production en commun, secours mutuel et revendication collective. Elles esquissent le projet d'une économie qui pourrait être fondée sur la fraternité et la solidarité tout en invalidant la thèse de la discontinuité entre espace public et économie.

Au fur et à mesure que progressent productivisme et capitalisme, cet élan réciproitaire, touché par la répression, s'essouffle toutefois. La solidarité prend progressivement une autre signification, celle d'une dette sociale entre groupes sociaux et à l'égard des générations passées que l'Etat a pour mission de faire respecter en canalisant les flux de la redistribution. Parallèlement, l'associationnisme pionnier conquiert droit de cité tout en donnant naissance aux institutions différentes que sont les syndicats, les mutuelles, les coopératives et les associations sans but lucratif. Le projet d'économie solidaire s'efface. Il fait place à des organisations d'économie sociale qui ne sont pas épargnées par la banalisation. Le mouvement syndical s'en éloigne et pèse pour l'instauration d'un Etat providence redistributif comme pour la reconnaissance de droits sociaux dans les entreprises. L'Etat élabore un mode spécifique d'organisation, le social, qui rend praticable l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs.

¹¹ P. Rosanvallon, *Le Capitalisme utopique. Critique de l'idéologie économique*, Paris, Seuil, 1979

¹² P. Chaniel, *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte, 2001; J.L. Laville, *Le travail, une nouvelle question politique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009 ; « L'autre socialisme. Entre utilitarisme et totalitarisme », *La Revue du Mauss*, no 16, 2e semestre 2000

La sécurité obtenue se paie toutefois d'un abandon de l'interrogation politique sur l'économie.

La relative démocratisation de l'économie qui a été obtenue après bien des luttes l'a donc été au nom de la solidarité. Ce concept lié à l'émergence de la sociologie en tant qu'il opérait une rupture par rapport à l'imaginaire libéral et son individualisme contractualiste s'est d'abord organisé sous une forme réciprocaire qui avait vocation économique puis s'est développé par la redistribution publique englobant les associations volontaires dans une relation tutélaire. L'interdépendance évolutive entre actions associative et publique est d'ailleurs l'un des enseignements majeurs d'une rétrospective historique. Il ne s'agit pas avec la réactualisation de l'économie solidaire de remplacer l'État par la société civile dans une perspective philanthropique, mais de renforcer la solidarité démocratique en combinant la solidarité redistributive avec une solidarité plus réciprocaire pour renforcer la capacité d'auto organisation de la société.

Pluralité de la démocratie et enjeu d'institutionnalisation.

Comme mentionné ci-dessus l'économie sociale se définit par des statuts ce qui rend moins visibles les effets d'adaptation liées au cadre institutionnel ; à l'inverse l'économie solidaire propose de mettre au centre de l'analyse l'enjeu d'institutionnalisation dans sa complexité, entre isomorphisme et changement. En effet, sans méconnaître la réalité des rapports de force et les obstacles opposés à toute diffusion des expériences non conformes aux modèles antérieurs, l'institutionnalisation ne peut être réduite à une reproduction, elle peut être abordée comme la résultante d'une interaction marquée par l'inégalité entre acteurs sociaux et pouvoirs publics « dont la législation reflète, à un moment ou à un autre, le poids respectif dans un processus de négociation »¹³. Cette démarche a été adoptée dans d'autres recherches comme celle menée par M. D'Amours sur le « procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec ». Elle conclut au poids dans la reconnaissance étatique de la politique d'emploi, les antidotes à cette tendance étant représentés par le renforcement « de l'accès à la sphère publique », des « liens avec les mouvements sociaux » entre « les différentes composantes de l'économie sociale » ce sont bien les singularités de la perspective d'économie solidaire qui sont convoquées pour « repolitiser l'économie sociale ».

¹³ M. Bouchard, G. Carré, D. Côté, B. Lévesque, « Pratiques et législations coopératives au Québec : un chassé-croisé entre coopératives et État », in A. Zevi, J.-L. Monzon Campos (éd.), *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, Bruxelles, De Boeck, 1995

La complexité, déjà soulignée, de la dimension politique des associations tient à ce qu'elles touchent aux deux concepts de politique, le système de pouvoir légitime institué et l'espace public autonome. Dans cette problématique de l'institutionnalisation, ce sont bien les interactions entre politiques publiques et associations qui délimitent en grande partie le champ des possibles pour ces dernières parce qu'elles posent « la question de l'articulation, de la médiation, de la jonction du politique non institutionnel, des espaces publics de proximité aux espaces politiques de délégation, de la société civile à l'Etat »¹⁴.

De ce point de vue, il convient d'étudier avec attention l'encastrement politique défini comme l'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et associations se traduisant par des effets mutuels dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps. Ce concept d'encastrement politique cherche en effet à mettre en évidence l'ensemble des relations entre politiques publiques et associations. Si les associations ne peuvent être appréhendées sans intégrer l'analyse de la régulation publique dont elles sont l'objet, en même temps les formes qu'elles ont prises ne peuvent être déterminées par la régulation publique. La construction de champs d'activité dans lesquels interviennent les associations ne peut être entièrement saisie à partir d'une perspective qui autonomise l'analyse des politiques publiques. Cette construction est historiquement influencée par les initiatives associatives d'acteurs sociaux diversifiés (militants associatifs, travailleurs sociaux, usagers, ...) qui par leur existence, participent à l'évolution des formes de la régulation publique. Elle ne peut donc être envisagée¹⁵ comme le simple produit d'une construction « publique ». Elle est plutôt la résultante de processus d'interactions entre des initiatives hétérogènes et des politiques publiques, plus ou moins rigidifiées ou déstabilisées suivant les périodes, que l'on se trouve en période « normale » ou de « crise ».

III) VERS UN PROJET D ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Un projet conséquent d'économie sociale et solidaire¹⁶ suppose finalement de penser autant la pluralité des marchés que celle de l'économie dans son ensemble. Mais la défense de la pluralité concerne aussi le politique et amène à concevoir l'action publique comme la

¹⁴ L. Maheu, « Vers une grande théorie du politique », in L. Maheu, A. Sales, La recomposition du politique, Paris, L'Harmattan, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1991

¹⁵ B. Eme, « Eléments de contribution à une analyse des différentes conceptions d'un nouveau secteur d'activités », in B. Eme, J.L. Laville, L. Favreau, Y. Vaillancourt (dir), Société civile, Etat et économie plurielle Paris, Crida, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Hull, 1996

¹⁶ Cette dernière partie reprend des éléments qui sont développés dans la conclusion de Politique de l'association, pp. 285-301.

combinaison de « l'activité des pouvoirs publics » et de « toute activité articulée sur un espace public et nécessitant la référence à un bien commun »¹⁷.

Une théorie socio-économique

L'école française de sociologie l'a affirmé avec constance depuis E. Durkheim : il n'existe pas d'activité économique sans inscription sociale et sans liens sociaux. Mais alors que le social est dépendant par rapport à l'économie dans la firme capitaliste, les entités de l'économie sociale lui accordent une place autre que subordonnée. L'économie sociale identifie avec pertinence un ensemble d'organisations dans lesquelles la distribution du profit et le pouvoir des apporteurs de capitaux sont limités.

L'économie solidaire la rejoint pour insister sur l'existence de ces statuts juridiques d'entreprises non capitalistes, qui permet de ne pas entretenir une assimilation fallacieuse entre initiative économique et structure capitaliste. L'économie solidaire ajoute à ce constat celui selon lequel l'économie est une construction institutionnelle et non la simple mise en rapport de l'offre et de la demande ajustée par le biais de la fixation d'un prix. La réinscription de l'économie comme un moyen au service de finalités humaines suppose un cadre institutionnel faisant place à plusieurs logiques d'action économiques. Il s'agit, sans contester la légitimité de l'économie de marché, de ne pas interpréter toute forme économique à partir du seul intérêt matériel. Ce ne sont pas uniquement les marchés qui sont pluriels, mais les mobiles économiques et, en définitive, l'économie elle-même.

Les mécanismes de régulation des marchés sont nécessaires. Ils ne peuvent cependant être suffisants pour démocratiser l'économie. La préservation des marchés et de leurs arbitrages décentralisés doit s'accompagner d'une protection contre leur hégémonie. Le respect des marchés est à compléter par le recours aux principes de la redistribution et de la réciprocité. La redistribution est à revaloriser comme système d'allocation de ressources pour tout ce qui relève du bien public. Pour sa part, la réciprocité est à considérer comme prise en compte du bien commun : dans une économie largement immatérielle et relationnelle, la confiance fondée sur l'intercompréhension peut permettre la co-élaboration à visée créative et productive. Il importe à cet égard de réhabiliter pleinement la puissance collective émanant de la réciprocité, qui s'apprend et s'éprouve dans les mobilisations collectives¹⁸ mais possède aussi une potentialité économique. L'affirmation d'une réciprocité qui articule « esprit du

¹⁷ P.Laborier, D.Trom, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p.11.

¹⁸ D. Céfai, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.

don¹⁹ » et souci d'égalité est par ailleurs un antidote à la philanthropie enrôlée comme supplément d'âme du libéralisme et laissant planer la menace du « don sans réciprocité²⁰ ».

En l'occurrence, il ne s'agit pas seulement de faire exister des entreprises collectives comme le stipule l'approche de l'économie sociale. La problématique de l'économie solidaire prolonge cette dernière en réintroduisant fortement la dimension publique des actions collectives émanant de la société civile et visant à démocratiser l'économie. L'existence d'entreprises non capitalistes reste sans grande portée si elle n'est pas couplée avec une action politique menée auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les cadres institutionnels à l'intérieur desquels prennent forme les faits économiques.

Une théorie du changement social

L'économie sociale insiste sur la présence d'entreprises non capitalistes sur le marché afin qu'elles ne soient pas enclavées dans le domaine de l'action sociale et qu'elles puissent faire valoir leur efficacité. Mais le changement ne peut venir que de cette stratégie. Mise en œuvre pendant plus d'un siècle, elle n'a guère eu d'effets sur l'ordre économique. Les entreprises de l'économie sociale ne peuvent échapper à de lourdes tendances isomorphiques quand elles sont obligées de s'accommoder à la conception dominante de l'économie. Leurs modes d'institutionnalisation sont à questionner en prenant acte que l'expression collective de leurs acteurs est seule susceptible de faire obstacle à leur perte progressive de toute originalité.

Leur portée transformatrice est donc liée à la prise de parole citoyenne sur le devenir de l'économie et à un changement dans les régulations publiques, pour une autre institution de l'économie. Dans ce but, l'économie solidaire suggère de peser sur ces cadres institutionnels à partir d'une conception forte et réaffirmée de la solidarité démocratique. Si le marché et l'entreprise de capitaux peuvent être soumis à des règles sociales et environnementales, ils peuvent également être cantonnés par le déploiement d'une solidarité démocratique qui repose à la fois sur une redistribution publique et une réciprocité égalitaire. La solidarité s'appuie certes sur les formes juridiques de l'économie sociale, mais elle constitue aussi, en tant que logique institutionnelle différente de l'intérêt, un atout pour des dynamiques de socialisation démocratique. Ce peut être le cas au sein du service public par la prise de parole des usagers comme au sein des fonctionnements associatifs où la même préoccupation expressive passe

¹⁹ J.-T. Godbout, *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus*, Paris, La Découverte, 2000.

²⁰ RANCI, C., 1990, « Doni senza reciprocità. La persistenza dell'altruismo sociale nei sistemi complessi », *Rassegna italiana di sociologia*, vol. XXXI, n° 3, juillet-septembre.

par l'adoption de règles internes garantissant les droits d'expression sans se contenter des statuts.

L'associationnisme solidaire n'est pas qu'un secteur. Ses promoteurs sont porteurs d'une action sur les articulations entre sphères politique et économique. L'actualité d'une telle question est évidente. Le capitalisme dérégulé a été présenté, à la fin du XXe siècle, comme la seule voie rationnelle. Les réticences à son égard ne pouvaient venir que de résistances passéistes et elles induisaient un retard à terme irrattrapable. Pourtant dès la première décennie du XXIe siècle, l'imposture éclate au grand jour. « La non-durabilité intrinsèque du mode de développement promu par les acteurs du capitalisme global²¹ » devient évidente. Dans ces conditions, une moralisation du capitalisme ne peut être que dérisoire, simple amendement à la marge d'un système prédateur qui entretient une fuite en avant et ignore la question des limites. Il s'agit par contraste d'établir une nouvelle alliance entre les pouvoirs publics et la société civile contre la démesure du capital²².

Pour concrétiser cette option seule susceptible de remédier à l'ampleur des dégradations sociales et écologiques, l'économie plurielle peut constituer un solide point d'appui. Cette notion induit une reformulation du changement social évitant l'écueil d'une référence trop facile à l'après capitalisme qui oublie de poser les questions inhérentes à la transition. La fascination pour une alternative globale et l'esprit de système ont trop imprégné les approches du changement social au XXe siècle²³.

Jalons pour une économie sociale et solidaire

La référence à l'économie plurielle a mis sur la voie du regroupement l'économie sociale et l'économie solidaire. L'économie sociale l'adopte pour parler d'entreprises aux formes plurielles, alors que l'économie solidaire insiste davantage sur la pluralité des principes économiques. Néanmoins, un vocabulaire partagé s'installe avec ses effets culturels. Si l'identification d'un tel ensemble n'élimine pas les différences entre un pôle plus axé sur le volume de ses activités et un autre plus concerné par ses dimensions socio-politiques²⁴, il

²¹ PEEMANS, J.-P., 2002, *Le Développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement réel dans la seconde moitié du XX^e siècle*, Louvain-la-Neuve-Paris, Academia Bruylant-L'Harmattan.

²² Ce que prône BECK, U., 2003, *La Société du risque*, Paris, Flammarion.

²³ JULLIEN, F., 2009, *Les Transformations silencieuses*, Paris, Grasset.

²⁴ Cette polarisation est reproduite dans les mouvements émergents comme le commerce équitable, à titre d'exemple Max Havelaar rejoint une stratégie d'économie sociale par sa volonté d'augmenter la part du commerce équitable dans le commerce international, Artisans du monde ou Minga rejoignent une stratégie

subordonne ces divergences à l'existence d'une convergence fondamentale dans le rapport de force général. L'attractivité de ce rassemblement que constitue l'économie sociale et solidaire est néanmoins attestée par le fait qu'elle soit retenue comme objet de politiques territoriales à différents niveaux²⁵. Mais pour qu'elle soit plus qu'un « artefact langagier mobilisateur²⁶ », de nombreux obstacles restent à franchir.

La synergie visée entre économie sociale et économie solidaire doit être fondée sur le respect des identités respectives de chaque approche et sur l'ouverture aux questionnements mutuels. En somme, l'économie sociale et solidaire peut n'être qu'une concession tactique, temporaire et superficielle, mais elle peut aussi engendrer une dynamique. Coopérations sur des projets concrets entre des structures instituées et des démarches instituant, dialogues avec les pouvoirs publics et les mouvements sociaux, en particulier les syndicats, pressions conjointes pour une présence dans l'université et la recherche : autant de chantiers qui peuvent être menés de concert.

Dans le système actuel, la pluralité des formes de production et de circulation de richesses est limitée par les exigences de rentabilité du capital investi et de valorisation marchande. Il est important d'élargir le champ des activités qui ne sont pas soumises à de tels impératifs. Mais si l'économie ne peut pas être confondue avec le seul marché, la solidarité sociale ne peut pas l'être avec le seul État. L'association, entendue dans son sens générique, est loin d'avoir toutes les vertus, et connaît bien des dérives commerciales ou bureaucratiques, mais elle prête forme à des pratiques sociales qui ne peuvent trouver place dans d'autres lieux. Pour cette raison, l'associationnisme peut permettre de redonner au politique une place que lui refuse l'économisme, sans pour autant se focaliser sur l'État. Pour dépasser les expérimentations à échelle réduite, économie et démocratie plurielles se renforcent. Elles transforment les fonctionnements des associations et leur institutionnalisation en des enjeux à la fois économiques et démocratiques. La démocratisation réciproque de la société civile et des pouvoirs publics est congruente avec une économie fondée sur la pluralité des principes économiques et des formes de propriété. En effet, la poursuite du processus de démocratisation dans les sociétés contemporaines appelle une démocratisation de l'économie, ce qui suppose à la fois des régulations publiques renouvelées et la pénétration des principes

d'économie solidaire en combinant activités économiques, actions éducatives de conscientisation des consommateurs et interventions publiques en faveur de règles de justice dans l'ensemble du commerce.

²⁵ Pour ce qui est de la France, notons qu'une majorité de régions incluent depuis 2006 l'économie sociale et solidaire dans leurs schémas régionaux de développement économique (SRDE). Cf. L. Fraisse, 2006. Plus largement, des propositions sont formulées à l'initiative d'un groupe coordonné par L. Alphanéry, avec le concours de L. Fraisse et T. Ghezali, 2009.

²⁶ Selon l'expression de V. Jérôme, 2008, P. 18.

démocratiques dans les activités de production, d'échange, de commerce, d'épargne et de consommation. Sans rééquilibrage des conditions économiques, une égalité politique ne saurait être préservée. En ce XXI^e siècle, il convient d'opposer à l'idéologie du risque comme valeur la référence réactualisée à une société solidaire.